

Compte rendu du conseil municipal du 27 septembre 2018

Adopté par 17 voix pour et 1 abstention (MME MINNEKER)

M CATTOEN demande qu'il soit ajouté au point 4 que M COTREZ était également opposé à l'ouverture du poste de technicien il y a 5 ans.

M ROUGANE CAP demande que les prises de parole de M FANTINO ne soient pas notées sur le compte rendu. Le DGS n'a pas à prendre la parole durant le conseil municipal

1 _ Ouverture anticipée des crédits d'investissements

Adopté à l'unanimité

2 – Tableau des effectifs

Adopté à l'unanimité

3 – Mise en place du réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire de la CCFI

Adopté à l'unanimité

M CATTOEN indique que la lecture et la culture pour tous, c'est fédérateur, mais il perçoit le versant financier et trouve cela regrettable. Ce qui importe est l'efficacité, comme les actions envers l'écrit, la lecture, le numérique. M CATTOEN interroge sur d'éventuelles statistiques. Connait-on le nombre de bons élèves et d'élèves en difficultés ? Il précise penser que les meilleurs élèves fréquentent la médiathèque.

M DUHOO stipule que Fanny, responsable de la médiathèque ainsi que les bénévoles affirment que des personnes ayant des difficultés pour la lecture viennent malgré cela à la médiathèque et petit à petit s'orientent vers la lecture plutôt que d'autres supports.

MME POTISEK indique que les restos du cœur organisent des ateliers lecture.

MME FRANCOIS précise que la halte-garderie a un partenariat avec la médiathèque et que les écoles y vont régulièrement.

4 – Règlement intérieur Halte-Garderie

Adopté à l'unanimité

M CATTOEN demande quelles sont les nouvelles directives.

MME FRANCOIS donne les informations :

- Le coupon signé d'acceptation du règlement intérieur
- Un enfant inscrit en accueil occasionnel qui serait amené à venir de façon régulière à la Halte-garderie devra passer en accueil régulier et un contrat sera réalisé
- Un contrôle des ressources est effectué 3 fois dans l'année
- Dans le cas d'un accueil occasionnel, un remboursement ou un report sera effectué si l'information est transmise la veille avant 12h

5 – Critères d'attribution subventions à caractère exceptionnel ou événementiel aux associations

Adopté par 15 voix pour, 3 voix contre (M CATTOEN, M ROUGANE CAP et MME DUQUENNE)

M CATTOEN indique que les critères d'attribution ne valent pas un acte. Il fallait acter les critères de manière générale.

MME BRAME rappelle que ça a été acté en 2016.

M CATTOEN est d'accord avec sur le fond des subventions exceptionnelles (Med feest, CCC, marché de Noël) mais préconise plus de simplicité. Les JSP pourraient être plus subventionnées.

MME DEQUIDT précise que le travail a été fait il y a 2 ans pour les subventions de fonctionnement. Suite aux demandes exceptionnelles, la commission s'est rendu compte que c'était toujours plus délicat. Nous avons donc ouvert la commission aux responsables d'associations qui le désirent. Des plafonds ont été mis en place pour éviter les abus.

MME VANHOVE indique que les manifestations sont très différentes.

MME DEQUIDT rappelle que cela est fait dans un souci d'équité et que les dossiers devront être rendus en temps sinon ils seront traités l'année suivante.

M LE MAIRE rappelle qu'auparavant des subventions, même très basses pouvaient être discutées durant un temps très long. Les critères facilitent les décisions.

M CATTOEN indique que la commission associations a été mise en place sans appel à candidature.

M DUHOO interroge sur le mandat précédent et souhaite savoir s'il y avait un élu aux associations.

MME FRANCOIS indique que c'était dans sa délégation d'adjointe mais quelle n'était pas dédiée à ce seul domaine.

M DUHOO stipule que la commission associations a été ouverte en 2014 lors d'un conseil municipal

mais elle a été ouverte un peu plus tard aux membres.

QUESTIONS DIVERSES

MME POTISEK indique que le parcours du cœur 2019 aura lieu les 29/30/31 mars. Un comité de pilotage a été ouvert. Si des personnes souhaitent participer, il suffit de la contacter.

M DUHOO rappelle qu'un atelier « écriture carte de vœux » est prévu le 2 janvier à la médiathèque.

MME FRANCOIS rappelle les dates du Noël des nourrissons (17/12) et des écoliers (18/12)

MME BRAME indique que la préparation du colis des aînés aura lieu le 21 décembre après-midi dans l'ancien SDIS et la distribution se fera le 22 décembre au matin.

MME BRAME souhaite savoir où en est la procédure aux prud'hommes de M BECQUART

M DUHOO rappelle qu'il est au conseil municipal en tant qu' élu et non président de Cassel Horizon.

Il ne souhaite donc pas répondre à cette question tant que le conseil municipal n'est pas clos.

M POTISEK informe qu'une réunion publique PLUI est programmée le 17 janvier 2019 à 18h30. Des techniciens de la CCFI seront présents.

M ROUGANE CAP souhaite savoir s'il y aura des plans présentés lors de cette réunion.

M POTISEK répond positivement

M ROUGANE CAP indique qu'il apprend des choses via la presse.

M POTISEK stipule que si un projet s'intègre bien, il n'y a pas de raisons pour que l'ABF (architecte des bâtiments de France) le refuse

M ROUGANE CAP indique que toutes les communes ont été consultées pour le PLUI

M POTISEK répond que toutes les communes n'ont pas été consultées.

M LE MAIRE précise qu'il y a peu de constructions possibles car il y a beaucoup de maisons en vente. C'est dommage car il y a toujours un risque de fermetures de classes.

M ROUGANE CAP rappelle que les chiffres du recensement sont en baisse, qu'il n'y a pas de constructions et des logements indécents en location : quelles sont les solutions ?

M POTISEK précise que la commune a signé une convention avec la CAF pour lutter contre les logements indécents. Nous agissons sur cela.

M ROUGANE CAP revient sur le PLUI et indique qu'il n'y a pas d'informations. Lors de la réunion de présentation qui a eu lieu à Cassel, nous avons plus parlé des agriculteurs que du projet.

M POTISEK indique qu'une enquête publique est prévue et qu'il ne pouvait pas présenter un projet non abouti.

M LE MAIRE stipule que si les agriculteurs n'avaient pas manifesté, ils n'auraient pas obtenu ce qu'ils ont eu.

M CATTOEN précise que les plans ont été présentés lors du conseil municipal de Noordpeene et de Méteren.

M LE MAIRE rappelle que les plans sont visibles à l'accueil de la mairie.

MME MINNEKER interroge sur le nombre de 1^{er} adjoint à Cassel.

M LE MAIRE indique que c'est toujours le même.

M CATTOEN souhaite revenir sur le terrain de football synthétique et précise avoir eu le document de l'infrastructure, des gradins et des vestiaires. Il rappelle qu'il y a 2 ans, 8.000€ ont été investis pour entretenir le terrain. Il indique que lors du vote du budget 2018, 1850€ ont été donnés en subvention à l'USBC (entente Cassel / Bavinchove)

Depuis la nouvelle saison, il n'y a pas eu de matchs sur le terrain de Cassel mais il y en a bien eu sur tous les autres terrains du secteur.

M JOLY précise que ce sont les dirigeants de l'USPC qui ont établis le planning d'utilisation des terrains. Il y a des entraînements à Cassel. Nous poserons la question au président du club.

M JOLY ajoute qu'une réponse au tract sera bientôt distribuée.

M CATTOEN rappelle que la situation économique n'est pas facile et pense qu'il serait bon de mener une étude à Arnèke.

M JOLY indique le terrain d'Arnèke n'est pas aux normes.

M CATTOEN propose qu'ils investissent.

M JOLY rappelle à M CATTOEN que depuis qu'il n'est plus dirigeant, il ne souhaite plus rien faire pour le football à Cassel et précise qu'il a laissé partir l'USM et que ça n'est pas nous qui l'avons laissé.

FIN DE SEANCE : 21h10